



Association des
Professionnels en
Conseil Climat Energie
et Environnement

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : LEVIER OU CONTRAINTE POUR LE VELO ?



Webconf APCC n°73
14 novembre 2023 à 11h



Co-financé par



En partenariat avec

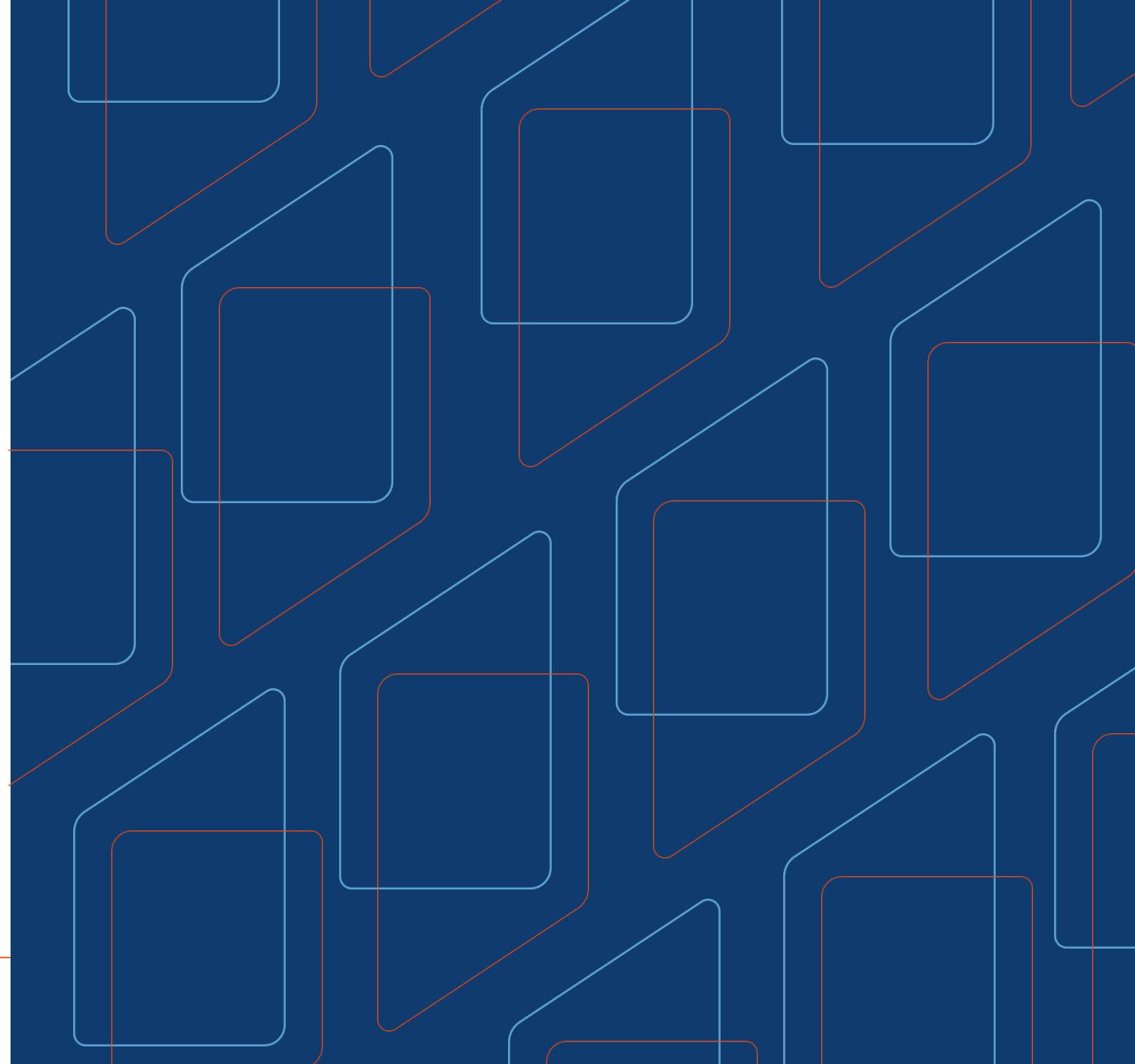


Membre APCC



Agenda

- Introduction
 - ZAN et vélo : un besoin foncier à relativiser
 - Le cadre légal et réglementaire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
 - Le vélo sera l'allié du Zéro Artificialisation Nette
 - 6 clés pour concilier ZAN et aménagements cyclables
-



Introduction

- **Qu'est-ce que l'APCC ?**

Association des Professionnels en Conseil Climat, Energie et Environnement

- **Posez vos questions !**

Tout au long de la webconférence, posez vos questions par écrit dans le module Q&R. Ces questions seront traitées au fur et à mesure par les intervenant.e.s.

Toutes les questions non répondues à la fin de la webconf recevront une réponse écrite à posteriori,

- **Slides et Replay**

Les slides et le replay seront disponibles dès demain sur le site de l'APCC. Vous serez notifié par mail dès la mise en ligne de ces éléments !

Présentation BL évolution

Nos expertises



RSE



Energie - Climat



Biodiversité



Innovation



Mobilités

Coopérative à but sociétal

+500

clients

65

collaborateurs

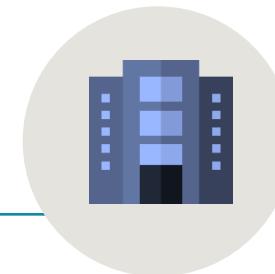
10

ans d'expérience

Nos clients



Grands groupes



TPE - PME



Territoires



Campus - ONG

Nos bureaux

BL évolution Paris

83 avenue Philippe Auguste

75011 PARIS

Tél : +33 1 86 95 48 90

BL évolution Grenoble

24 rue Lamartine

38320 EYBENS

Tél : +33 4 58 00 38 46

Mais aussi :

- **Marseille**
- **Lyon**
- **Rennes**



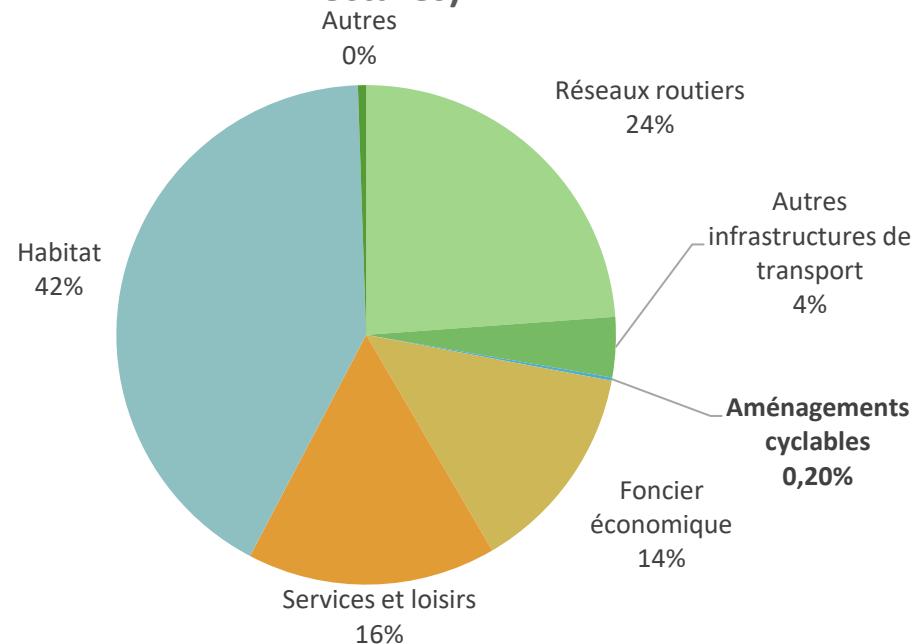
1

ZAN et vélo : un besoin foncier à relativiser

ZAN et vélo : un besoin foncier à relativiser

- En France 5 Mha artificialisés (+ 25 000 ha artificialisés chaque année)
- Source principale du flux d'artificialisation actuel = **habitat à environ 65%**
- Aménagements cyclables = Seulement **0,20 % de la surface artificialisée en France**

Part des surfaces artificialisée en France (en hectares)



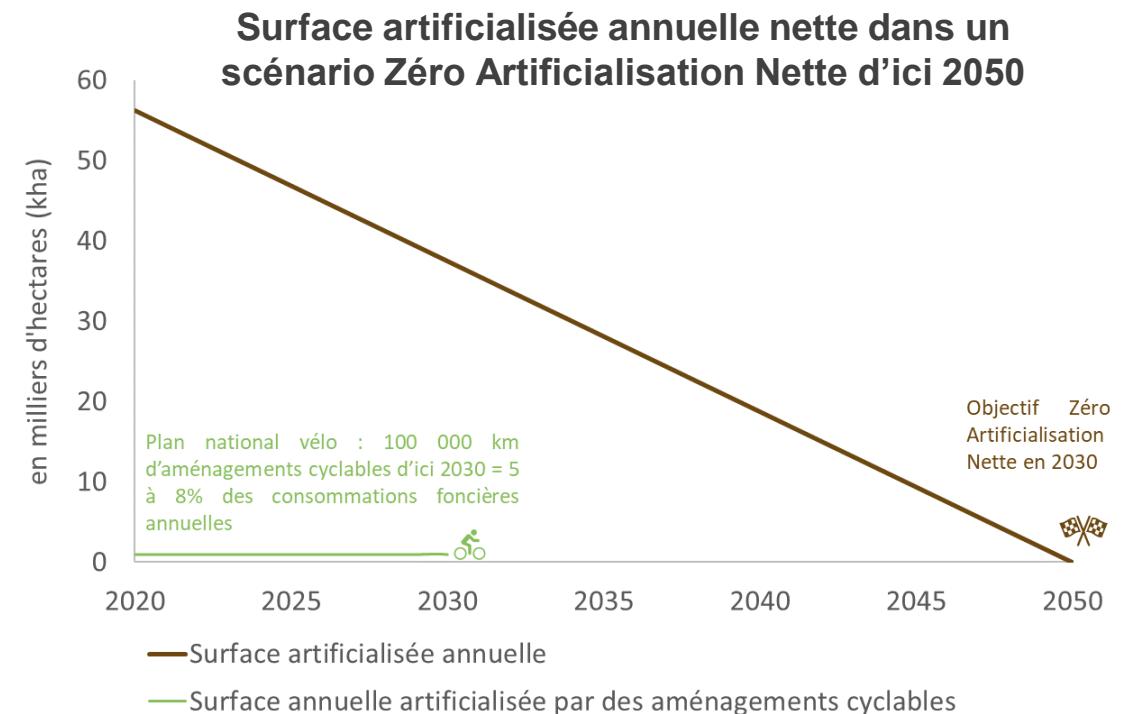
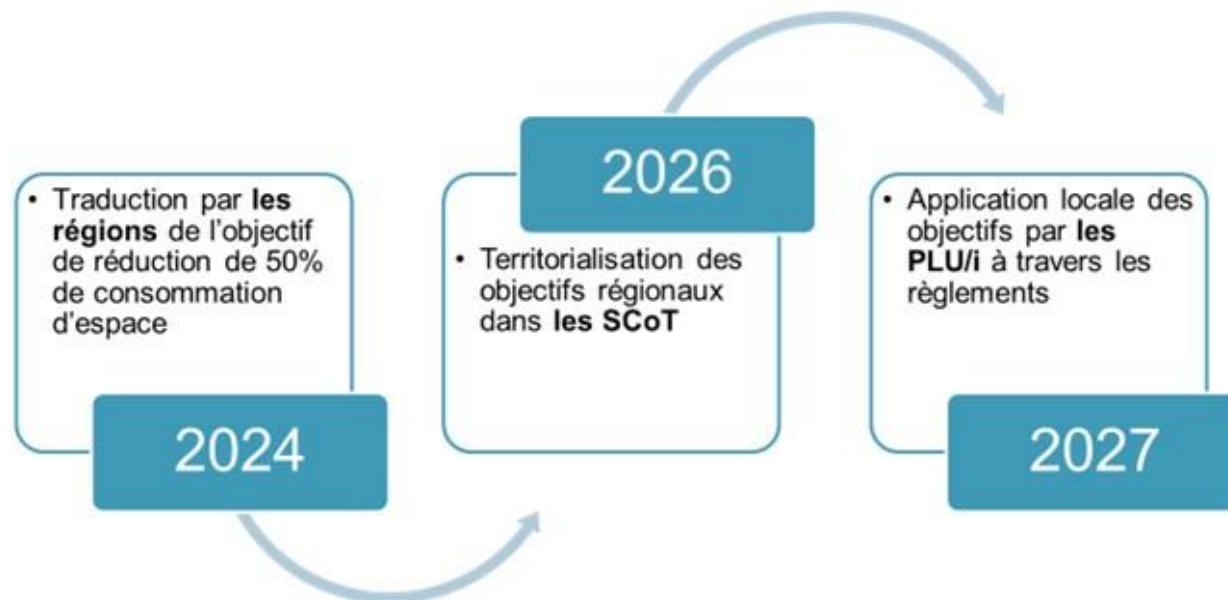
Quelques exemples d'artificialisation des sols en France

	Surface artificialisée (en ha)	Equivalent en aménagements cyclables (en km)
Projet autoroutier A69	365 à 500 ha	1 100 à 1 600 km
Projet autoroutier de contournement Est de Rouen (41 km)	516 ha	1 720 km
Projet de rocade routière à Vitré	45 ha	150 km
Surface artificialisée chaque année en France	25 000 ha	83 000 km

Le ZAN kezako

Le cadre réglementaire du ZAN :

- **D'ici 2031 : diminution de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à 2011-2021.**
- **Entre 2031 et 2050 : baisse de l'artificialisation continue, jusqu'à zéro artificialisation nette : solde nul entre surfaces artificialisées et renaturées.**



Le développement des pratiques cyclables passe par le développement d'un réseau d'infrastructures cyclables



Plan vélo national :

- 9% de part modale en 2024
- 12% en 2030

LES MOYENS POUR ARRIVER À 9%



**100 000 KM
D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES
À RÉALISER**



**INVESTIR
30 €/AN/HAB**
(contre 271 € pour la voiture
et 473 € pour les transports
en commun)

Réseau cyclable type d'une
grande ville française



> un linéaire important mais
beaucoup de discontinuités

Réseau cyclable connecté
(Utrecht)



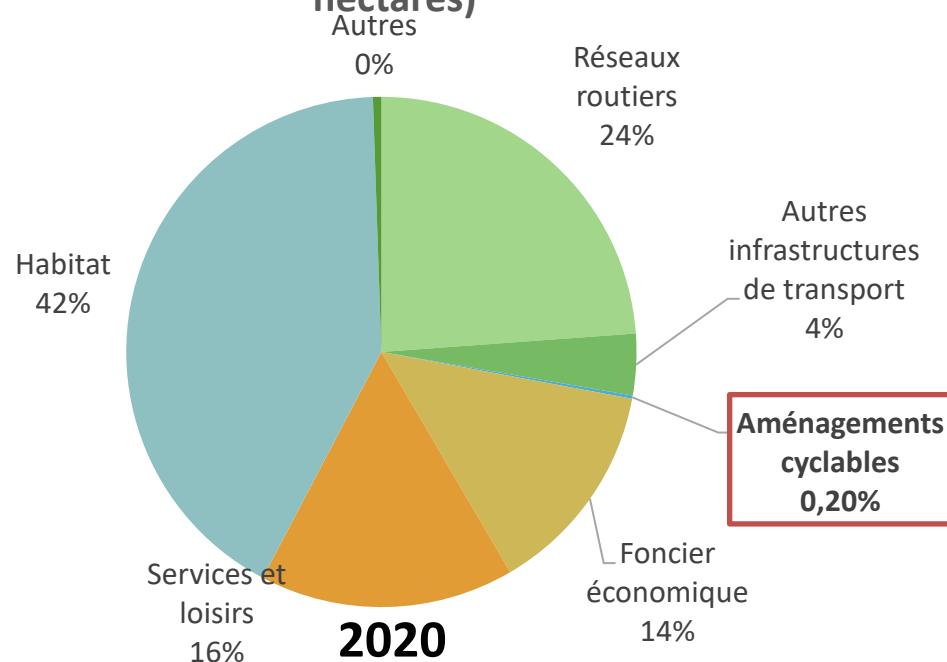
**UN RÉSEAU
CYCLABLE
MAILLÉ
ET CONTINU**

Source : « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020 », ADEME, 2020

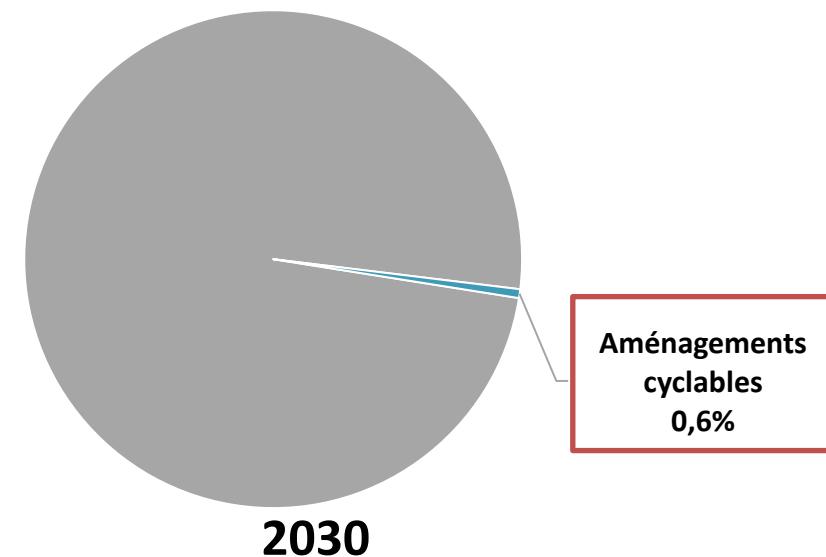
Les infrastructures cyclables sont très loin d'être un moteur de l'artificialisation des sols

- Pour développer 100 000 km d'aménagements cyclables sécurisés, il faudrait compter au maximum 30 000 ha (hypothèse : piste cyclable bidirectionnelle 3m)
- **Seulement 0,6% du « stock » de surfaces artificialisées in fine**

Part des surfaces artificialisée en France (en hectares)

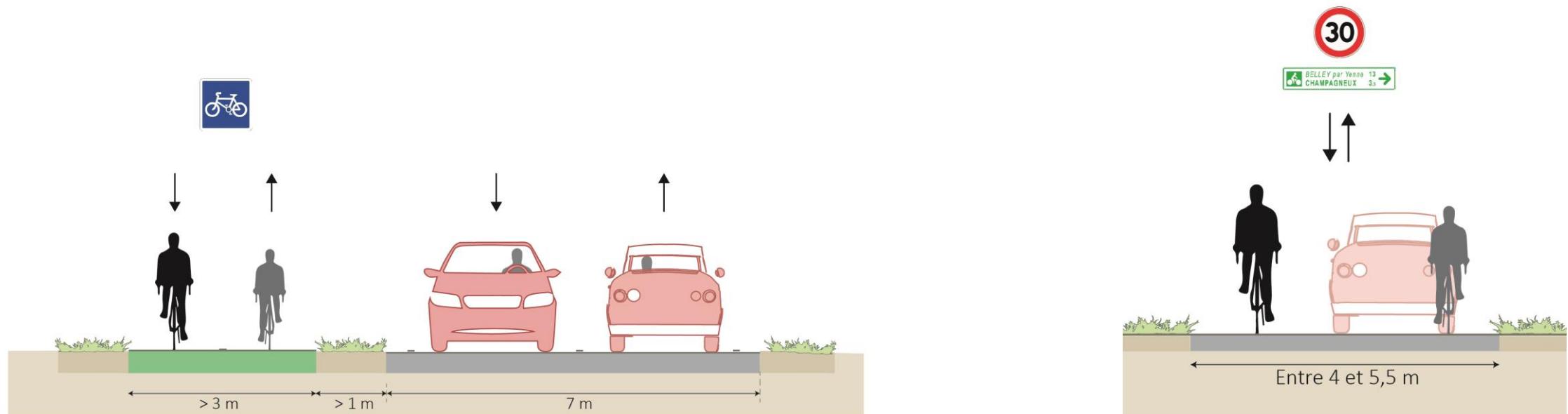


Part des surfaces artificialisée en France (en hectares) en 2030 dans le pire des scénarios



Les infrastructures cyclables sont très loin d'être un moteur de l'artificialisation des sols

- **Maximum théorique** : Beaucoup d'aménagements possibles sans artificialiser des sols (réaffectations routières, bordures, délaissés, zones urbaines...)
- Calcul « physique » différent de l'interprétation des textes du ZAN



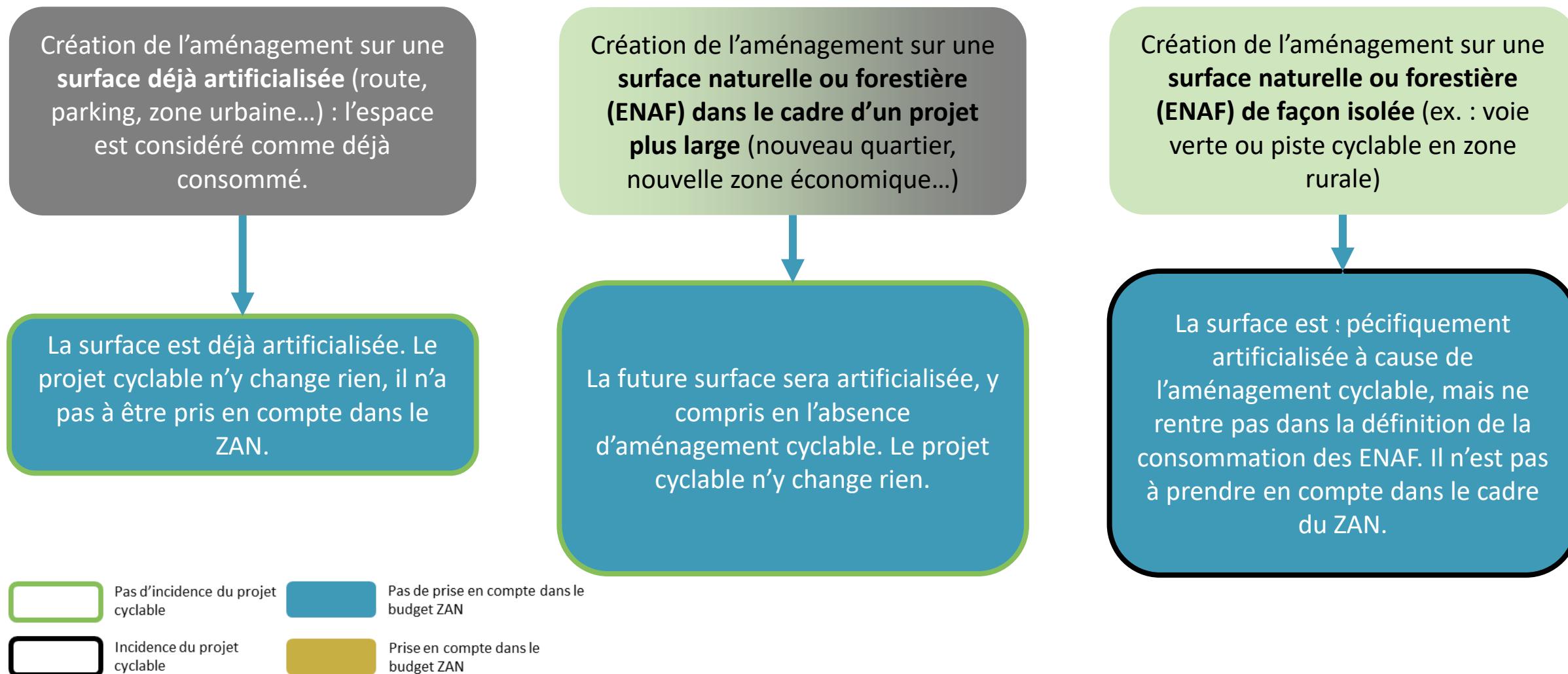
2

Le cadre légal et réglementaire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Le cadre réglementaire du ZAN

- Jusqu'en 2030, **pas d'enjeux ZAN pour un aménagement cyclable**
- Après 2030 : « **La règle des 5 m** »

Le cadre réglementaire du ZAN



Le cadre réglementaire du ZAN

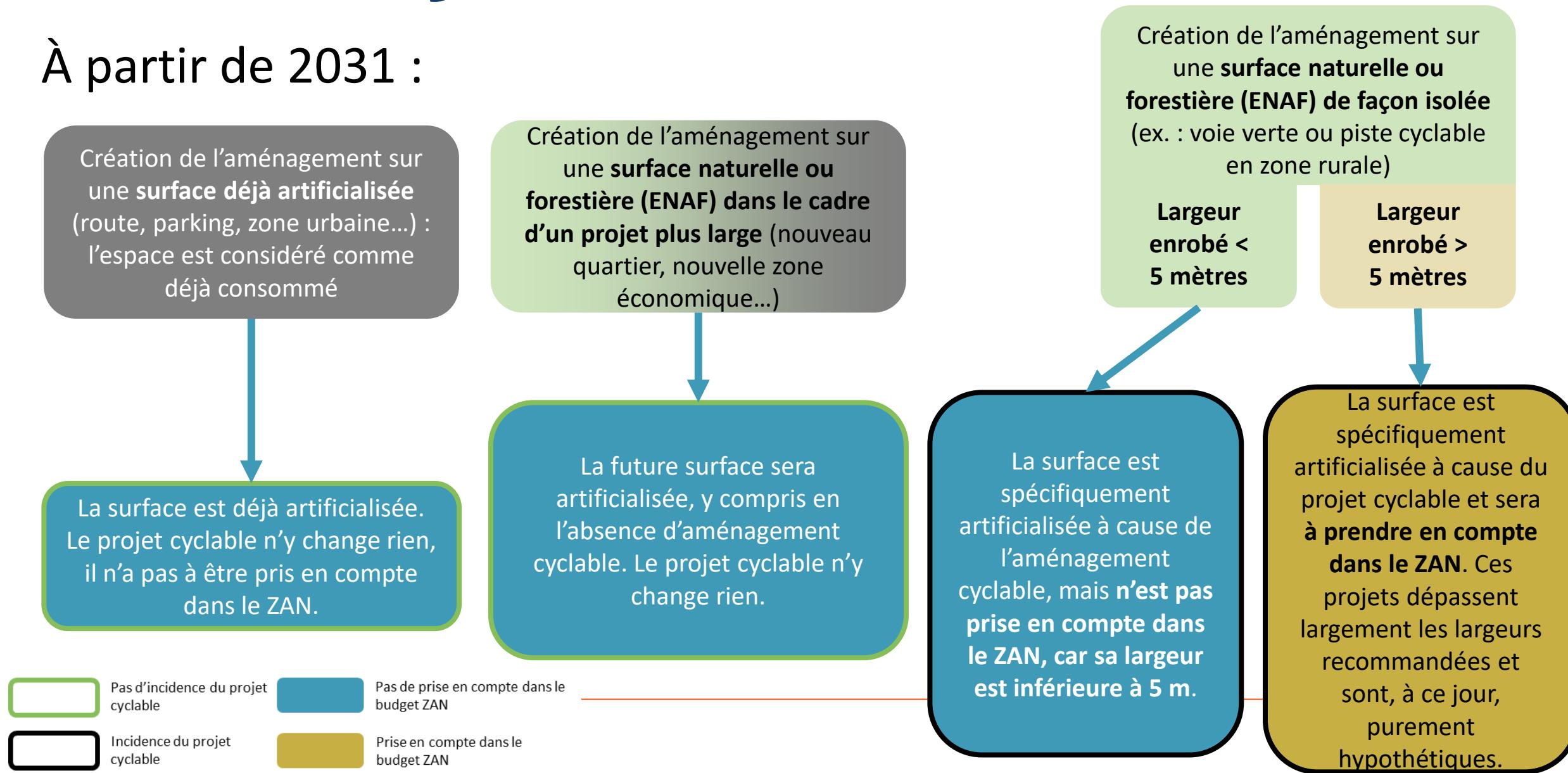
Jusqu'en 2030, pas d'enjeux ZAN pour un aménagement cyclable



Création d'un aménagement isolé en zone naturelle ou forestière : l'aménagement ne rentre pas dans la définition de la consommation des ENAF au regard la loi Climat et résilience (5° du III de l'article 194 de la loi).

Le cadre réglementaire du ZAN

À partir de 2031 :



Le cadre réglementaire du ZAN

Le [décret](#) n° 2022-763 du 29 avril 2022 précise les **huit différentes catégories de surfaces** à comptabiliser en artificialisées et non-artificialisées à partir de 2031

Catégories de surfaces définies par le décret n° 2022-763 du 29 avril 2022	
Surfaces artificialisées	1. Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations)
	2. Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).
	3. Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux.
	4. Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).
	5. Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, y compris si ces surfaces sont en chantier ou sont en état d'abandon.
Surfaces non artificialisées	6. Surfaces naturelles qui sont soit nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace.
	7. Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture).
	8. Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un habitat naturel, qui n'entrent pas dans les catégories 5, 6 et 7.

Le cadre réglementaire du ZAN

- Le décret précise également que l'« *appréciation [des surfaces artificialisées] est réalisée en fonction de seuils de référence, définis par un arrêté du ministre en charge de l'urbanisme et révisés autant que de besoin en fonction de l'évolution des standards du Conseil national de l'information géographique.* »
- A l'heure actuelle, ces standards SIG ne permettent pas d'identifier des objets linéaires de moins de 5 mètres de large. Ainsi, tout aménagement (cyclable ou non) de moins de 5 mètres de large ne sera pas identifiable au titre du ZAN.
- A cette date (Novembre 2023), le décret en cours de rédaction doit rapidement préciser les modalités de mise en œuvre de la loi.

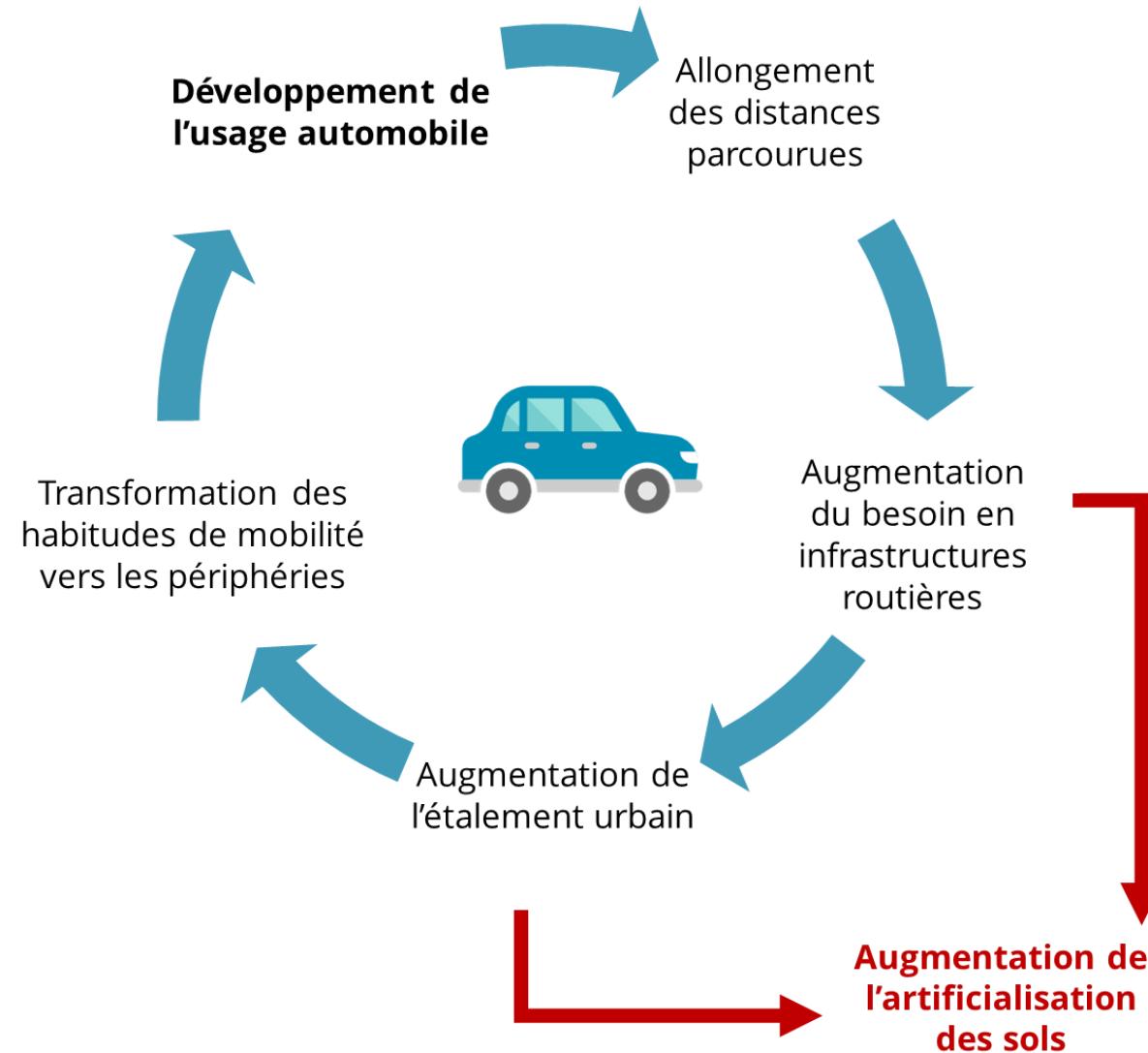
Le cadre réglementaire du ZAN

- Cette limite de 5 mètres correspond à **un critère technique actuel** propre au mécanisme de détection des surfaces artificialisées à partir des outils de Système d'Information Géographique (SIG).
- Il est probable que d'ici 2030, **ces critères techniques puissent évoluer**. Par exemple, une technologie comme le LiDAR-HD ou les photos aériennes de très haute résolution en cours de déploiement à l'échelle nationale permettrait sans doute d'abaisser ce seuil.
- La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) a précisé que seule **la couche imperméable (c'est-à-dire la bande de roulement)** de l'aménagement était à considérer dans cette **limite de 5 mètres**.

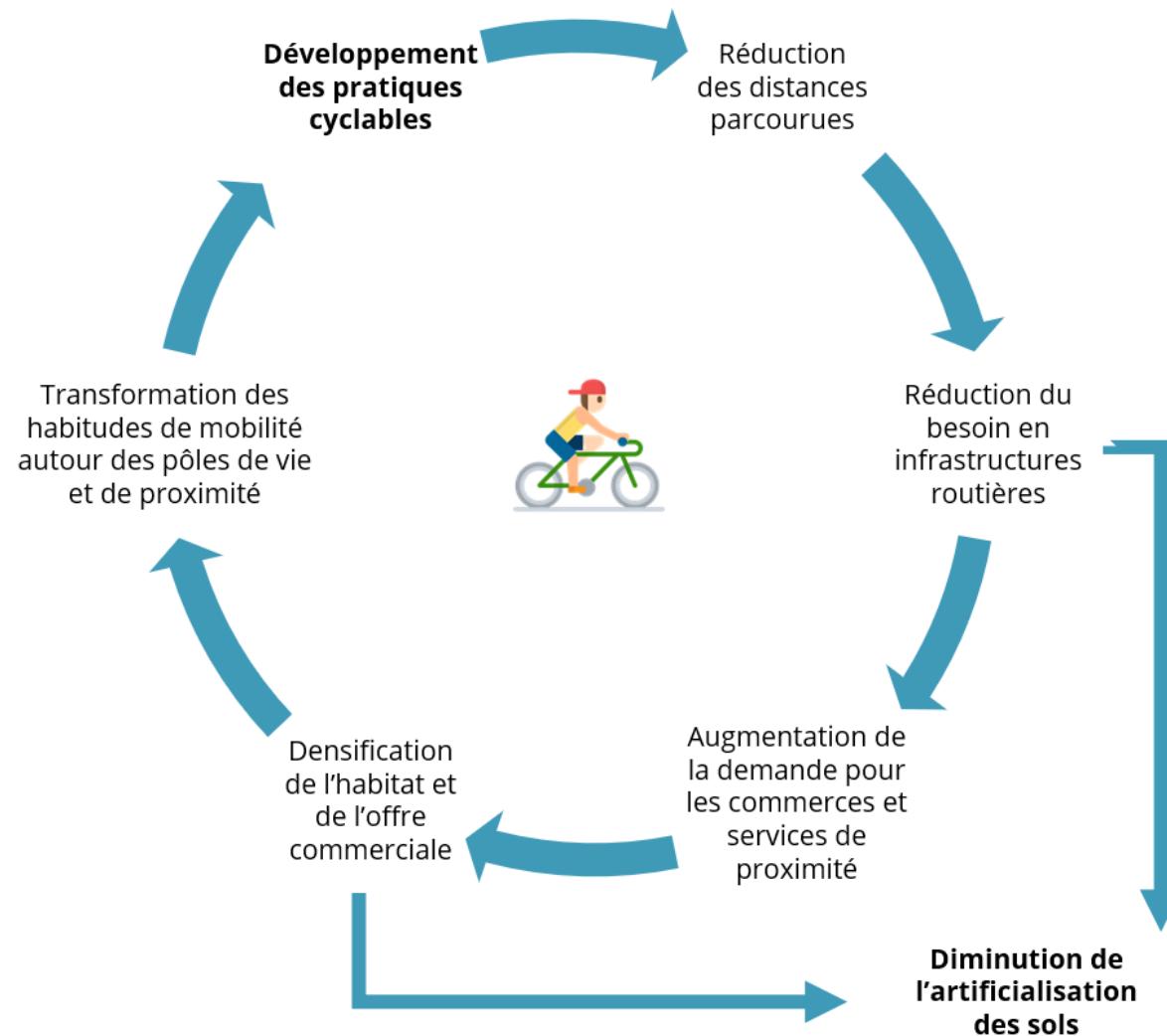
3

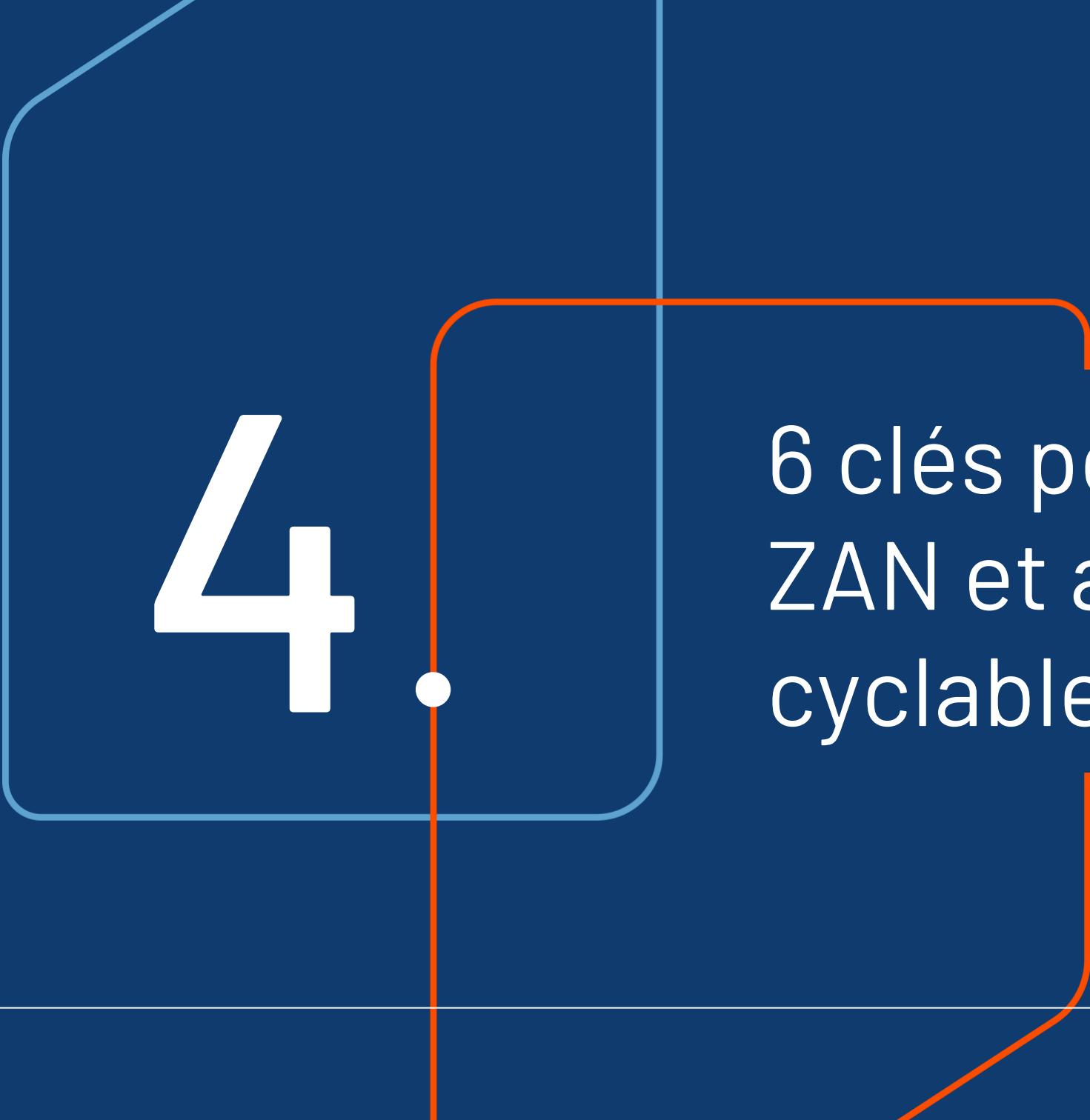
Le vélo sera l'allié du
Zéro Artificialisation
Nette

La voiture a été le moteur de l'artificialisation des sols ²⁰



Le vélo participe à la sobriété foncière





4

6 clés pour concilier
ZAN et aménagements
cyclables

6 clés pour concilier ZAN et vélo

- 1) Ne pas sortir les consommations foncières liées aux aménagements cyclables du décompte des surfaces artificialisées et réserver une partie du budget ZAN pour les aménagements cyclables



6 clés pour concilier ZAN et vélo

- 2) Prendre de la place à la voiture pour construire un réseau cyclable s'appuyant sur le réseau routier existant



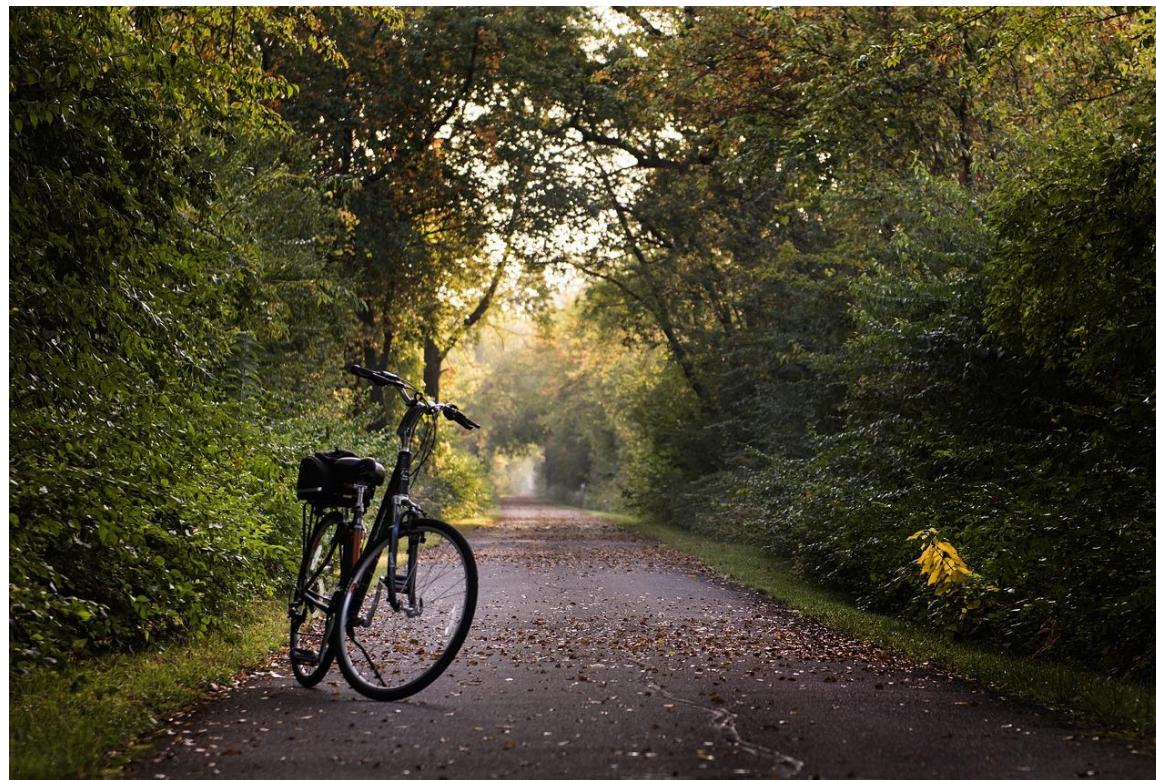
6 clés pour concilier ZAN et vélo

3) Faire des choix : mettre fin aux nouveaux aménagements routiers



6 clés pour concilier ZAN et vélo

- 4) Réaliser des aménagements cyclables exemplaires en milieu rural et périurbain



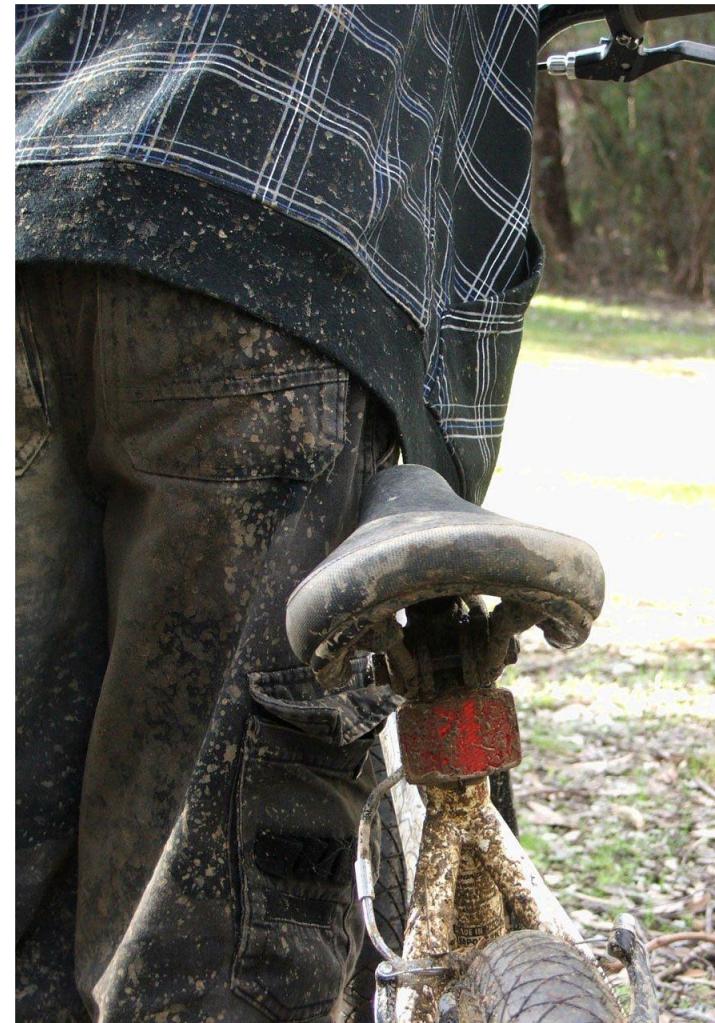
6 clés pour concilier ZAN et vélo

5) Mettre en avant les cobénéfices du vélo



6 clés pour concilier ZAN et vélo

6) Éviter le recours au stabilisé



Conclusions / Réflexions

- Même si les **impacts physiques** liés à l'artificialisation des sols sont **réels**, les projets d'aménagements cyclables sont **peu concernés par le ZAN dans l'état actuel des textes**.
- **Le gâteau de l'artificialisation a déjà très largement été consommé** par les infrastructures existantes en grande partie consacrées à la voiture : **réserver une petite part des restes du gâteau aux aménagements cyclables paraît tout à fait raisonnable...**
- ... surtout si on s'intéresse **aux retombées (écologiques, sanitaires, économiques)**.
- Le ZAN nous impose de **faire des choix = renoncer à certains projets**. Renoncer à des projets routiers permet de **se donner des marges de manœuvres** en termes d'aménagements cyclables (pour l'artificialisation mais aussi en moyens humains et financiers).
- Partout où cela est possible, **prendre de la place à la voiture** pour construire un réseau cyclable s'appuyant sur le réseau routier existant **sans générer de l'artificialisation** est le meilleur moyen de répondre aux enjeux du ZAN.
- Par le **projet de société sobre et résilient** qu'ils véhiculent, le vélo favorise un développement urbain compact : **c'est un formidable allié du ZAN**.

Pour aller plus loin



BL évolution
Zéro Artificialisation Nette : un levier pour les modes actifs — Mars 2023

Zéro Artificialisation Nette : un levier pour les modes actifs

Loin d'une contrainte, une opportunité pour repenser la place de la voiture dans notre société et sur nos territoires

Résumé

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), complexe et peu compris jusqu'ici, propose aux territoires d'arbitrer in fine entre différents projets pour limiter leurs consommations foncières. La compétition fait rage entre habitat, développement économique et infrastructures de transports dans un pays globalement peu dense, aux disponibilités foncières perçues trop longtemps comme infinies.

Dès lors beaucoup de territoires s'interrogent sur l'intérêt de réaliser des aménagements cyclables consommateurs de foncier ou de bitumer des voies vertes au risque d'être limités dans d'autres projets par ailleurs.

Le premier élément de réponse, c'est que les besoins fonciers liés au développement du vélo sont très relatifs. Ceux réellement nécessaires à la constitution d'un véritable réseau cyclable efficace, continu et sécurisé restent faibles devant les autres projets.

De plus, les textes définissant les contours actuels du ZAN restent très favorables aux aménagements cyclables : très peu de projets devraient finalement être concernés.

Le vélo et la marche sont, au contraire, de véritables alliés du ZAN. Ce sont de formidables leviers de sobriété foncière pour les territoires. À

une condition : en profiter pour repenser la place de la voiture dans nos choix d'aménagements et notre système de mobilité, en secteur urbain comme rural.

À travers cette publication, BL évolution décrypte les textes réglementaires du ZAN s'appliquant aux aménagements cyclables et propose 7 clés pour concilier le ZAN et une politique cyclable ambitieuse.

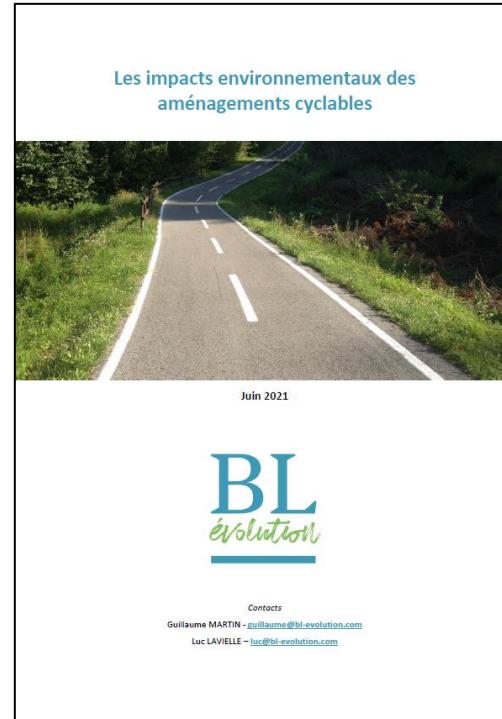
Sommaire :

- Le cadre légal et réglementaire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) reste très favorable aux aménagements cyclables
- Un besoin foncier à relativiser
- La voiture a été le moteur de l'artificialisation, les modes actifs ont les alliés du Zéro Artificialisation Nette
- 7 clés pour concilier zéro artificialisation nette et aménagements cyclables

BL évolution
Contact
Guillaume MARTIN - guillaume@bl-evolution.com
Luc LAVIELLE - luc@bl-evolution.com

1 www.bl-evolution.com | contact@bl-evolution.com

[Zéro Artificialisation Nette : un levier pour les modes actifs](#)
BL évolution, Mars 2023



Les impacts environnementaux des aménagements cyclables

Juin 2021

BL évolution

Contact
Guillaume MARTIN - guillaume@bl-evolution.com
Luc LAVIELLE - luc@bl-evolution.com

[Les impacts environnementaux des aménagements cyclables](#)
BL évolution, Juin 2021



AP CC Devenir adhérent Qui sommes-nous Actualités Expertises Rapport d'activité 2022

#Webconfs_Collectivités #Webconfs_Mobilité

Webconf APCC - Les impacts environnementaux des aménagements cyclables

26 avril 2022 · No Comments

[Replay Webconf APCC : Les impacts environnementaux des aménagements cyclables](#)
BL évolution, Avril 2022

Merci de votre attention

Contact :

Guillaume Martin – guillaume@bl-evolution.com

Luc Lavielle – luc@bl-evolution.com

BL
évolution

5

QR & Échanges



Replay et supports



OBJETS CONNECTÉS ET CLEANTECH : L'IMPACT CARBONE EST-IL UN CRITÈRE LORS DES LEVÉS DE FOND?
WEBCONF' APCC n° 15
 le 25 Janvier 2017 à 11h00

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PEUT-IL ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE (1/2)?
WEBCONF' APCC n° 16
 le 25 Février 2017 à 11h00

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PEUT-IL ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE (2/2)?
WEBCONF' APCC n° 17
 le 1^{er} Mars 2017 à 11h00

RISQUE PHYSIQUE CLIMAT : DES FONDAMENTAUX À L'ÉVALUATION DU RISQUE FINANCIER
WEBCONF' APCC n° 18
 le 18 Mai 2017 à 11h00

FAIRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UN LEVIER DE PERFORMANCE
WEBCONF' APCC n° 19
 le 13 Juin 2017 à 11h00

COMMENT DÉFINIR SON ENGAGEMENT POUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?
WEBCONF' APCC n° 20
 le 30 Juin 2017 à 11h00

STRATÉGIE POUR UN BÂTIMENT DE BUREAUX BAS CARBONE
WEBCONF' APCC n° 21
 le 21 Nov. 2017 à 11h00

RÉALISER VOTRE PCAET ET SON ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE MÉTHODES, MOYENS ET CLÉS DE RÉUSSITE
WEBCONF' APCC n° 22
 le 13 Mars 2018 à 11h00

ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX : QUEL EST VOTRE INTÉRÊT À PASSER DU BILAN GES RÉGLEMENTAIRE AU BILAN CARBONE® ?
WEBCONF' APCC n° 23
 le 22 Mars 2018 à 11h00

RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES VIA L'ALIMENTATION : QUELLES INITIATIVES SONT CRÉÉES ? PAR QUELS ACTEURS ? POUR RÉPONDRE À QUELS FREINS ?
WEBCONF' APCC n° 24
 le 12 Juin 2018 à 11h00

PLANS DE MOBILITÉ : ENJEUX, BÉNÉFICES ET MÉTHODOLOGIES
WEBCONF' APCC n° 25
 le 12 juillet 2018 à 16h00

COMMENT METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER SA STRATÉGIE BAS CARBONE TOUT AU LONG DE SA CHAÎNE DE VALEUR ?
PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE ACT
WEBCONF' APCC n° 26
 le 11 septembre 2018 à 11h00

DÉCRYPTAGE DU RAPPORT SPÉCIAL 1,5°C DU GIEC
WEBCONF' APCC n° 27
 le 28 novembre 2018 à 12h00

DEMAIN, TOUS MALADES DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?
WEBCONF' APCC n° 28
 le 04 décembre 2018 à 11h00

UTILISER LE BILAN DES ÉMISSIONS GES DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE MOBILISATION DES ACTEURS
WEBCONF' APCC n° 29
 le 29 janvier 2019 à 10h30

LA COMMUNICATION, FACTEUR DE SUCCÈS DE VOTRE PLAN DE MOBILITÉ
WEBCONF' APCC n° 30
 le 28 février 2019 à 11h00

SÉQUESTER DU CARBONE DANS LES SOLS ET FORÊTS : CONNAÎTRE ET AGIR
 Ressources développées par l'ADEME et retour d'expérience
WEBCONF' APCC n° 31
 le 07 mars 2019 à 11h00

MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ : LA RÉUSSITE DU PLAN DE MOBILITÉ !
WEBCONF' APCC n° 32
 le 27 juin 2019 à 14h00

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : LE DÉPLOIEMENT D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES
WEBCONF' APCC n° 33
 le 04 juillet 2019 à 11h00

VÉLO ET ENTREPRISE : UNE POLITIQUE GAGNANTE
WEBCONF' APCC n° 34
 le 19 décembre 2019 à 11h00

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS : QUELLES OBLIGATIONS ET QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES EMPLOYEURS ?
WEBCONF' APCC n° 35
 le 11 février 2020 de 11h00 à 12h00

DOCUMENTS D'URBANISME ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE RÔLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
WEBCONF' APCC n° 36
 le 20 février 2020 de 11h00 à 12h00

AIR CLIMAT ÉNERGIE : QUELS INDICATEURS POUR UN SUIVI EFFICACE DE VOS TERRITOIRES ?
WEBCONF' APCC n° 37
 le 25 février 2020 de 11h00 à 12h00

RÉSEAUX DE CHALEUR, COMMENT ALIMENTER UN HÔPITAL ET SON QUARTIER GRÂCE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ?
WEBCONF' APCC n° 38
 le 27 février 2020 de 11h00 à 12h00

Événement Webconf APCC #39

Événement Webconf APCC #40

Événement Webconf APCC #41

Événement Webconf APCC #42

Événement Webconf APCC #43

Événement Webconf APCC #44

Événement Webconf APCC #45

Événement Webconf APCC #46

Événement Webconf APCC #47

Événement Webconf APCC #48

Événement Webconf APCC #49

Événement Webconf APCC #50

Événement Webconf APCC #51

Événement Webconf APCC #52

Événement Webconf APCC #53

Événement Webconf APCC #54

Événement Webconf APCC #55

Événement Webconf APCC #56

Événement Webconf APCC #57

Événement Webconf APCC #58

Événement Webconf APCC #59

Événement Webconf APCC #60

Événement Webconf APCC #61

Événement Webconf APCC #62

SVT

SOMMETS VIRTUELS DE LA
TRANSITION

L'OBJECTIF :

**Accélérer la décarbonation
dans les organisations et sur les territoires**



VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES :



Face au
changement
climatique



SOMMET VIRTUEL
DU **CLIMAT**

JUIN 2023

Pour une
mobilité
durable



SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE

DÉBUT 2024

2x 10 JOURS DE WEBCONFÉRENCES ET ATELIERS DÉDIÉS AUX :



**ENTREPRISES ET
ORGANISATIONS**



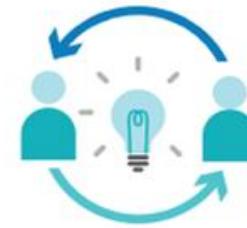
**COLLECTIVITÉS
ET TERRITOIRES**



**DES LEVIERS
D' ACTIONS
CONCRETS**



**DES APPORTS
D' EXPERTISE
TECHNIQUE**



**DES RETOURS
D' EXPÉRIENCES
INSPIRANTS**

Vous réalisez des études ou des missions de conseil sur les thématiques suivantes ?

- Mobilité / Plan de Déplacement Entreprise
- Adaptation au changement climatique
- Stratégie carbone (SBTI/ACT)
- Compensation et comptabilité carbone
- Accompagnement aux certifications ISO 50001 / ISO 14001

- Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
- Planification Energétique des Territoires
- Evaluation de Plans Climat
- Energies Renouvelables
- ACV / Eco-conception

Vous souhaitez mieux connaître l'APCC ?

Parcourez le rapport d'activité 2022 de l'association !

<https://ra.apc-climat.fr/>

Rapport d'activité

APCC 2022

Qui sont les membres de l'APCC ?

PARTIE SUIVANTE →



Gilles Grandval
Vice-Président de l'APCC

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par plusieurs évolutions importantes : des évolutions réglementaires autour des bilans d'émissions de GES, des tensions énergétiques mondiales qui ont nécessité des plans de réduction des consommations et une prégnance toujours plus forte du changement climatique à l'œuvre.

Notre profession est au cœur de ces enjeux et notre rôle est d'accélérer la transition écologique. Que nous travaillions avec les collectivités, les entreprises, les territoires...notre mission face à la crise climatique et énergétique prend une dimension essentielle.

Dans cet écosystème, l'APCC joue pleinement son rôle en mutualisant les forces, en diffusant la connaissance, en partageant les expériences. Au sein d'un réseau d'acteurs dynamique, l'APCC renforce notre capacité individuelle à agir efficacement. Nous pouvons être fiers de voir notre association rassembler de plus en plus de membres et de faire preuve d'un dynamisme important.

Je tiens aussi, à l'occasion de ce rapport d'activité annuel qui retrace le travail réalisé en 2022, à saluer l'implication et la richesse des apports de notre Présidente Fanny Pénet, qui a quitté l'APCC à la fin de l'année. Charge pour nous collectivement, en 2023, de reprendre le flambeau et de faire perdurer l'action indispensable de l'APCC.

L'APCC en interaction avec ses parties prenantes ...

... pour porter la voix de ses membres

Depuis 2010 sans discontinuer, l'APCC est proactive et s'exprime sur les sujets climat – et plus récemment mobilité – avec ses parties prenantes. Avec une vision d'experts terrain au plus près des enjeux opérationnels des organisations et des territoires, les membres de l'APCC explicitent, réagissent, alertent, contribuent et/ou proposent sous des formats divers et variés.

En 2022, c'est :

- 3 notes de positionnement de la profession
- 14 mandats de représentation actifs et contributions
- 3 mandats locaux
- des réunions, des courriers, des échanges avec les institutions

3 notes de positionnement



Les missions de l'APCC

L'APCC pour les organisations

Depuis 2010, c'est plus de 90 événements virtuels ou présentiels organisés par l'APCC sans compter très nombreux écrits, entre articles et publications de conseils de la profession depuis sa création, le partage et de partage auprès des organisations et des collectivités.

L'objectif : les pousser à l'action et leur permettre d'agir concrètement sur les enjeux climat et mobilité.

Nos perspectives pour 2023

Après 12 ans d'existence, les missions de l'APCC sont plus que jamais pertinentes, nécessaires, cruciales. Nous répétons ces mots tous les ans, car ils restent malheureusement toujours d'actualité. En effet, les symptômes du changement climatique se font sentir de plus en plus clairement, notamment en France après un été 2022 extrêmement chaud et sec, aux incertitudes records.

Les organisations (entreprises, établissements publics, collectivités territoriales) ont un rôle majeur à jouer dans cette lutte contre le changement climatique. Grâce à nos membres, toutes et tous professionnels du conseil climat et mobilité durable, nous progressons au plus près de la réalité terrain de ces organisations, de la réalité opérationnelle derrière les stratégies et plans d'actions.

Ainsi, nous entendons bien continuer, avec toujours autant de détermination, à contribuer à la transition écologique au travers nos missions.

Nous continuerons à diffuser les conseils, bonnes pratiques et retours d'expériences de nos membres aux organisations pour les aider à progresser sur la voie de la transition écologique.

Nous continuerons à porter la voix de nos membres auprès des instances gouvernementales pour faire bouger les lignes en faveur d'une politique climatique ambitieuse et efficace.

En gardant en ligne de mire cet objectif collectif primordial : assurer un avenir vivable à l'humanité dans les années à venir.

Contenus à destination des entreprises et collectivités

Les Sommets Virtuels

En 2022, nous avons travaillé à poser les premiers jalons de la 3e édition du Sommet Virtuel du Climat et nous avons également lancé le projet de création d'un nouveau Sommet et d'une identité chapeau pour le Sommet Virtuel de la Mobilité Durable.



Les Sommets Virtuels de la Transition sont une identité chapeau pour nos 2 Sommets existants : le Sommet Virtuel du Climat et le Sommet Virtuel de la Mobilité Durable



L'APCC pour ses membres

Afin de faire de l'APCC un espace de partage et d'échanges, propice à la collaboration et aux synergies entre professionnels, divers projets sont mis en place à l'APCC.

Les groupes de travail de l'APCC se transforment en espaces de partage et de résolution positive. C'est ainsi que nous travaillons sur les enjeux climats actuels.

L'APCC est un parti-vain des experts climat auprès d'instances dirigeantes permettant de contrebalancer les lobbys ou d'obtenir sur des décisions. C'est pour participer à faire vivre ce réseau que j'ai choisi de faire partie de l'APCC.

L'APCC est une association qui a pour mission de porter la voix de nos membres auprès des instances gouvernementales pour faire bouger les lignes en faveur d'une politique climatique ambitieuse et efficace.

Parce qu'il n'y a pas de climat sans nous



Violaine Pélicart
Présidente



M. J. J.
Membre

01
La communauté sur slack



Actuellement, 3 Groupes de Travail sont actifs et se réunissent une fois par mois, en ligne.

CT Mobilité Durable

Ce qui a animé le CT cette année :

02

Feuille de route stratégique 2023-2025

En 2022, la gouvernance de l'APCC a travaillé sur la stratégie 2023-2025 de l'association.

Dans la continuité de la stratégie précédente, la feuille de route établit les grands axes stratégiques et les grandes priorités à donner pour ces 3 années à venir.

Un webinaire de présentation de cette stratégie a eu lieu le 7 décembre 2022.

Télécharger la feuille de route



Au programme 2023

Adhérez !

Être en réseau

Vous vous inscrivez dans une démarche d'échange et d'amélioration continue



Être visible

Vous êtes identifié.e et reconnu.e comme expert.e par vos prospect.e.s et client.e.s



Être représenté.e

Vous participez à la reconnaissance de la profession auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes



Être informé.e

Vous bénéficiez du partage d'informations métiers de manière concise, pertinente et régulière



Être bénéficiaire

Vous bénéficiez de tarifs préférentiels auprès de nos partenaires



Là pour vous !

Envie de visibilité sur nos événements, ou d'un partenariat ?

TRAVAILLONS ENSEMBLE !



Vous êtes en recherche d'un.e prestataire ou d'un.e expert.e ?

CONTACTEZ-NOUS !

Partenaire de l'annuaire APCC

ANNUAIRE APCC

PRO DURABLE
Projet • Impact • Profit

Association des Professionnels en Conseil Climat Énergie et Environnement

Rechercher

Rechercher

Compétences climat

Compétences mobilité durable

Compétences complémentaires

Spécialités sectorielles

Labellisations / Certifications interne

Accréditations

Zones d'intervention en France

Zones d'intervention à l'international

120 membres

<https://annuaire.apc-climat.fr/>



Association des
Professionnels en
Conseil Climat Energie
et Environnement



MERCI !

Restons en contact :

contact@apc-climat.fr
www.apc-climat.fr

@APCClimat



Votre avis est important pour nous !

Merci de répondre au **sondage**
en fin de session

